

Mise à disposition de Conditions Générales de Vente (CGV) pour les SPSTI proposant une offre complémentaire

Afin d'accompagner les SPSTI dans la mise en œuvre de l'offre complémentaire, et après consultation du cabinet DELSOL, Présanse propose trois supports à usage des SPSTI :

- ▶ un modèle de devis commenté,
- ▶ une note explicative sur les Conditions Générales de Vente (CGV),
- ▶ un modèle de CGV.

Pour rappel, les services complémentaires proposés par les SPSTI font l'objet d'une facturation sur la base d'une grille tarifaire approuvée par l'assemblée générale (Article L. 4622-6 du code du travail).

Ces documents n'abordent pas la question des contenus de l'offre complémentaire qui peuvent varier entre SPSTI et qui seront travaillés collectivement au sein de la Commission Offre et Innovation de Présanse. ■

AGENDA

9 octobre 2023 après-midi
Commission d'information
Paris

10 - 11 octobre 2023
Journées Santé-Travail
Paris

16 novembre 2023
Journée d'étude
Paris



Comprendre la certification des SPSTI en quelques minutes

Suite à la publication de l'arrêté du 27 juillet 2023 qui détermine notamment les modalités et conditions de certification des SPSTI, l'Afometra a développé un court module de sensibilisation dont l'objet est de présenter les principes de base de la qualité.

En moins de 15 minutes, vous comprendrez ce qu'est la qualité dans un SPSTI, son impact dans le quotidien de l'activité d'un service et surtout, comment elle se met en place.

Alternant des vignettes pédagogiques et le témoignage d'un directeur de SPSTI, ce module sera à compter du 13 septembre en libre accès sur le site de l'Afometra : vous pourrez ainsi le diffuser auprès de vos équipes ou l'utiliser en réunion d'équipe !

Si vous avez des questions, contactez votre interlocutrice dédiée ou consultez :

 www.afometra.org
organisme de formation certifié ISO 9001

